

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

en fonction : **14**

Séance du 05 septembre 2023

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. RISCH Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle ép. SCHMIT ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT ; M. Pierre Edouard BODEREAU

Présent par procuration : Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

Absent : M. KOP Patrice

9 – Plan de coupe prévisionnel, fixation du prix du bois, nomination des garants : exercice 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de prévision des coupes sur les parcelles 1 et 6a présenté par l'Unité Territoriale Canner et Pays de Sierck.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, décide d'effectuer les coupes sur les parcelles 1 et 6a.

Fixation du prix du bois pour 2024

Monsieur le Maire présente le prix du bois à façonner par les cessionnaires et par les bûcherons et propose qu'il soit revvalorisé comme suit :

- 10 € : bois façonné par les cessionnaires dans les régénérations
- 12 € : bois façonné dans les coupes normales
- 11 € : bois à abattre par les cessionnaires (perches) ou/et (nettoyage)
- 7 € : épicéa et sapin sec ou bois à terre
- 9 € : bois de lisière
- 5 € : petits chênes sur pied ou bois de moindre qualité ou bois difficile d'accès

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu accepte la fixation du prix du bois pour 2024 à l'unanimité des membres présents.

Nomination des garants pour 2024 :

- Jean-Marc SINDT
- Patrice KOP

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 septembre 2023

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20230905-0905092023-DE
Date de télétransmission : 07/09/2023
Date de réception préfecture : 07/09/2023